

INSCRIPTION GARDERIE d'AVRIL 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le vendredi 24 mars 2017

Nom de l'enfant : Prénom Classe

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription**, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
AVRIL 2017	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 03				
Mardi 04				
Jeudi 06				
Vendredi 07				
Lundi 24				
Mardi 25				
Jeudi 27				
Vendredi 28				
TOTAL				

**Lundis, Mardis, Jeudis,
Vendredis :**

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Cachet Mairie :

___ €

	2 €	2 €
AVRIL 2017	7h30/8h15	8h15/9h00
Mercredi 05		
Mercredi 26		
TOTAL MERCREDIS		

Date :

Signature des parents :

Règlement :